

# Pension et invalidité : pas gagné

**L**e ministre Bacquelaine (MR) avait annoncé à la mi-janvier son intention d'adapter la loi sur la pension des fonctionnaires pour inaptitude physique, afin de la remplacer par une allocation d'invalidité.

Il vise notamment à répondre aux problèmes que rencontrent des personnes malades envoyées à la pension pour inaptitude à un âge précoce, au risque de ne bénéficier que d'une faible pension, alors que les progrès de la médecine peuvent les ramener plus tard sur le marché du travail.

Le dossier est arrivé ce mercredi au Comité de concertation.

Ces derniers mois, deux autres dossiers polémiques de réforme des pensions, portant sur les enseignants et sur les fonctionnaires locaux, ont généré des conflits d'intérêts de la part du parlement de la Cocof, où le MR ne dispose pas d'une minorité de blocage comme c'est le cas dans les autres assemblées.

Le gouvernement fédéral a décidé de poursuivre sur les orientations de sa réforme et tiendra compte des remarques des entités fédérées, a commenté le cabinet Bacquelaine.

Le ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles Rudy Demotte (PS) a tenu mercredi à rappeler les motifs de son opposition au projet fédéral.

*« La proposition du ministre Bacquelaine, qui cache en réalité une suppression complète du système actuel, engendre un lourd transfert de charges du Fédéral vers les entités fédérées, et ce sans la moindre compensation comme cela semble être malheureusement devenu la norme et la coutume avec le gouvernement fédéral de M. Michel. »*

## **Tout bénéfique pour le fédéral ?**

*« La proposition sur la table ne profite financièrement et budgétairement qu'au Fédéral. La Fédération, qui serait appelée à cotiser pour alimenter le nouveau Fonds Inami via un prélèvement à hauteur 3 à 4 % de la masse salariale du personnel nommé, se verrait dès lors privée d'environ 200 millions d'euros par an pour répondre aux exigences du nouveau système. Autant de moyens qui ne pourront pas être consacrés aux écoles, aux crèches, à la jeunesse, au sport ! Les économies tant espérées du Fédéral ne peuvent pas se faire sur le dos du bien-être des francophones ni de la santé financière de la Fédération », fait valoir M. Demotte. ■*